

# Le Sourire d'Erwan 2026

## Règlement des courses natures

Version 3 du 16/03/2026

---

### Article 1 : Le Sourire d'Erwan

L'association Le Sourire d'Erwan, organise des épreuves de course à pied nature dans le cadre d'une journée de solidarité le dimanche **28 Juin 2026** :

Trois épreuves, conformes au règlement des courses hors stade de la FFA, sur trois distances de 21 km, 10 km et 5 km, pour les jeunes autorisés et les adultes.

Également, cette édition 2026 propose un circuit VTT de 21 km, à allure libre.

Les bénéfices tirés de cette journée sont versés aux associations ci-dessous :

- ✓ Princesse Couette Couette.
- ✓ Impulsion

### Article 2 : DEPARTS et PARCOURS

Les départs et arrivées sont localisés au terrain de la salle polyvalente, rue des Popineaux, 91410, Les Granges le Roi.

Les horaires de départ sont :

- ✓ 8h45 pour le 21 km VTT
- ✓ 9h15 pour le 21 km,
- ✓ 9h45 pour le 10 km,
- ✓ 10h00 pour le 5 km

Les circuits VTT et course 21 km empruntent le même parcours.

Les trois parcours sont constitués d'une ou deux boucles, différente pour chaque épreuve. Chaque boucle emprunte quelques rues de la ville Les Granges Le Roi, principalement pour leur départ et leur arrivée, puis les chemins des bois environnants.

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve de 21 km est de 3h30. Cette barrière horaire couvre de facto les épreuves de 10 km et 5 km.

Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

### Article 3 : HANDISPORT

Les courses 10 km et 5 km sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Il est demandé aux associations ou particuliers de prendre contact avec l'organisation pour organiser au mieux la participation des athlètes handisports (par exemple, départ anticipé).

L'organisation se réserve le droit de refuser une participation d'un concurrent handisport si la sécurité est impactée.

### Article 4 : INSCRIPTIONS

#### **4.1 Généralités**

L'épreuve VTT à allure libre est réservée aux adultes et aux jeunes à partir de 16 ans

L'épreuve du 5 km est ouverte des catégories Minimales (nés en 2011 au jour de la course) à Master.

L'épreuve du 10 km est ouverte des catégories Cadets (nés en 2009 au jour de la course) à Master.

L'épreuve du 21 km est ouverte des catégories Juniors (nés en 2007 au jour de la course) à Master.

Les inscriptions se font par internet sur le site :

<https://le-sourire-d-erwan-2026.onsinscrit.com/accueil.php?lang=fr>

Il pourra y avoir des inscriptions sur place - salle polyvalente, rue des Popineaux, 91410, Les Granges le Roi (lieu de retrait des dossards) :

- ✓ Samedi 27 juin de 14h00 à 18h30,
- ✓ Dimanche 28 Juin à partir de 8h00 et jusqu'à :
  - 8h30 pour le 21 km (VTT)
  - 9h00 pour le 21 km course
  - 9h15 pour le 10 km
  - 9h30 pour le 5 km

### **Dans la limite des dossards disponibles**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Toutes les données demandées sont importantes y compris l'année de naissance pour déterminer correctement les classements par catégorie.

Les bulletins incomplets ne seront pas traités.

## **4.2 Montant d'inscription**

- ✓ Montant de l'inscription pour le 5 km : 8 €, sur place : 10 €
- ✓ Montant de l'inscription pour le 10 km : 13 €, sur place : 15 €
- ✓ Montant de l'inscription pour le 21 km course : 23 €, sur place : 25 €
- ✓ Montant de l'inscription pour le 21 km VTT : 23 €, sur place : 25 €

## **Article 5 : LICENSES, PPS, CERTIFICATS MEDICAUX ET AUTORISATIONS**

Les dispositions ci-dessous s'appliquent pour les courses natures.

### **Participants licenciés :**

Les épreuves sont ouvertes aux participants titulaires d'une licence en cours de validité à la date de la compétition, selon la liste ci-dessous/

- ✓ Licenciés FFA, titulaires d'un Pass running ou d'un Pass J'aime Courir délivrés par la FFA,
- ✓ Licence sportive délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Les athlètes licenciés à la FFA devront fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. Les athlètes en cours de mutation devront indiquer le club choisi et son n° d'affiliation pour la saison 2025-2026.

### **Participants autres que licenciés FFA et non licenciés :**

**Ces participants devront fournir une attestation PPS, éditée par la FFA : attestation obtenue après avoir effectué le parcours PPS, sur le site [pps.athle.fr](https://pps.athle.fr)**

**Pour les athlètes mineurs, l'attestation de santé (suite au renseignements mis dans le questionnaire de santé) est obligatoire, ainsi qu'une autorisation parentale (modèles disponibles sur : <https://le-sourire-d-erwan-2026.onsinscrit.com/accueil.php?lang=fr>**

**En l'absence de ces documents l'inscription ne pourra être validée.**

## **Article 6 : SIGNALÉTIQUE**

Les organisateurs mettent en place une signalétique des parcours la plus complète possible :

- ✓ Des signaleurs aux endroits clés des parcours, permettant de diriger les coureurs-es et de fournir des indications sur le kilométrage
- ✓ Un fléchage avec de la rubalise, des marquages directionnels à certains endroits spécifiques, un affichage kilométrique, tout autre moyen permettant un suivi aisé des parcours.

## **Article 7 : RAVITAILLEMENT**

**Les courses du 21 km et du 10 km se font en autonomie partielle, il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements. Les coureurs doivent se munir d'une gourde, poche à eau dorsale ou autre contenant, rempli, ainsi que d'aliments (barre ou gel énergétique, ...) si nécessaire.**

Postes de ravitaillement :

- ✓ Sur le parcours :
  - 21 km : 1er ravitaillement au km 9, au niveau du parking des Grillons.
  - 21 km et 10 km : à l'hôtel Belambra à Dourdan : ravitaillement au km 16 km pour le 21 km et au km 5 pour le 10 km.
- ✓ Ravitaillement final installé sur la zone de départ/arrivée, au village Le Sourire d'Erwan.

## **Article 8 : DOSSARDS**

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu au stand du village Le Sourire d'Erwan, salle polyvalente, rue des Popineaux, 91410, Les Granges le Roi :

- ✓ Samedi 27 Juin 2026 de 14h00 à 18h30,
- ✓ Dimanche 28 Juin 2026, à partir de 8h00 et jusqu'à :
  - 8h30 pour le 21 km VTT
  - 9h00 pour le 21 km course,
  - 9h30 pour le 10 km
  - 9h45 pour le 5 km.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

## **Article 9 : CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES**

### **9.1 VTT :**

Le parcours se fait à allure libre, n'est pas chronométré, ne donne pas lieu à un classement, et n'a pas de récompenses selon l'ordre d'arrivée ou la catégorie.

### **9.2 Courses :**

Pour chaque course, seront donnés les classements scratch, par catégories, par sexe.

Récompenses : les trois (3) premiers hommes et femmes du classement scratch de chaque course.

Seuls les présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

### **9.3 Goodies :**

Des goodies pourront être remis aux participants, dans la limite de leur disponibilité.

## **Article 10 : SERVICES**

### **10.1 Don et Solidarité :**

Cet événement s'inscrit dans une logique de journée de solidarité pour des associations (voir plus haut) ; dans cet objectif il pourra être proposé aux participants l'achat de t-shirts.

Des dons peuvent également être faits à l'association Le Sourire d'Erwan lors des inscriptions sur [onsinscrit.com](https://www.onsinscrit.com) ou sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/le-sourire-d-erwan>

## **10.2 Repas :**

Lors de l'inscription sur [onsinscrit.com](https://onsinscrit.com), il est possible de réserver un repas (sandwich ou saucisses / frites ou chips / part de gâteau / boisson) au prix de 8 €.

Il sera possible de prendre ce repas directement le jour de la course.

## **Article 11 : CONTRÔLE**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée.

Dans le cas de non-respect avéré du parcours par un coureur (prise d'un raccourci, d'un moyen mécanique, etc ...), celui-ci se verra disqualifié d'office, et éventuellement, devra remettre sa récompense à l'organisation. Cette règle est valable sur les 3 parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard dans la zone village Le Sourire d'Erwan.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

## **Article 12 : SECURITE - ASSISTANCE MÉDICALE**

La sécurité sera assurée par les signaleurs disposés sur le parcours avec un support de la gendarmerie.

Une assistance médicale est assurée par l'Association de Sauvetage et de Secourisme Sud Essonne, localisée dans le village Sourire d'Erwan, zone de départ et d'arrivée.

Les services médicaux d'urgence ainsi que les pompiers sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

## **Article 13 : ASSURANCE**

Les organisateurs ont souscrit une assurance conforme à la charte des courses hors stade.

Les coureurs participent aux courses sous leur propre et entière responsabilité.

Les coureurs licenciés à la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

## **Article 14 : ANNULATION**

Les participants inscrits seront remboursés de leur frais d'inscription dans le cas d'annulation des courses du fait d'une reprise des contraintes officielles concernant le domaine sanitaire (COVID) et / ou sécuritaire.

Pour les autres cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance ou événement mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association Le Sourire d'Erwan se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **Article 15 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.

Tout participant autorise expressément les organisateurs des courses Le Sourire d'Erwan, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, prises à l'occasion de la manifestation dénommée "Le Sourire d'Erwan", sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, et toutes les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 16: LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ**

Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition expresse de votre part les coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

### **Article 17: UTILISATION DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES**

Sauf sur demande expresse contraire, l'organisation se réserve le droit d'utiliser les adresses électroniques des participantes et participants dans le cadre des courses de Le Sourire d'Erwan, pour du mailing d'information par exemple.

# Le Sourire d'Erwan 2026

## Règles spécifiques

### Course Enfant et Marches

---

#### **Article 1 : GENERALITES**

L'association Le Sourire d'Erwan, organise Le dimanche 28 Juin 2026, en plus des courses nature, une course enfant et plusieurs marches, dont une marche nordique.

Les départs et arrivées sont localisés à la mairie, rue des Popineaux, 91410 Les Granges Le Roi, (91430).

Toutes les inscriptions se font sur :

<https://le-sourire-d-erwan-2026.onsinscrit.com/accueil.php> jusqu'au jeudi 25 Juin 2026 minuit, ou,

Sur place, le samedi 27 juin 2026 de 14h00 à 18h30 et le dimanche 28 juin matin de 8h30 à 10h00

(Salle polyvalente, rue des Popineaux, Les Granges le Roi)

#### **Article 2 : Caractéristiques Course Enfants**

La course Enfant, longue de 1 km environ, est ouverte aux enfants de 3 à 11 ans.

Chaque enfant entre 3 et 6 ans doit être accompagné d'un adulte, parent ou accompagnant connu de l'enfant.

Le départ sera donné à 10h00.

Le tarif d'inscription est de 3 €.

Cette course n'est pas chronométrée, ne donne pas lieu à un classement, et n'a pas de récompenses selon l'ordre d'arrivée ou la catégorie.

Chaque participant recevra un goodies.

#### **Article 3 : Caractéristiques Marche Nordique 10 km et Marches 5 km et 10 km**

La marche Nordique est ouverte aux marcheurs confirmés ou spécialistes de ce type de marches, âgés au minimum de 15 ans.

**Matériel obligatoire pour la marche Nordique : bâtons, poche à eau ou flasque\*.**

Les marches (classique) sont ouvertes à tous, les parents sont responsables des enfants qui les accompagnent.

Le départ de la marche 5 km sera donné à 10h10.

Le départ des deux marches 10 km sera donné à 10h20, après celui de la course, respectivement la marche Nordique, puis la marche « classique ».

Les parcours sont exactement les mêmes que celui des courses, permettant ainsi de bénéficier des signaleurs positionnés, de la signalétique et de la logistique mise en place pour les courses.

**Tarifs :**

- Marche Nordique 10 km : 13 € sur le site, 15 € sur place
- Marche classique 10 km : 13 € sur le site, 15 € sur place
- Marche classique 5 km : 8 € sur le site, 10 € sur place

La marche Nordique est chronométrée et donnera lieu à un classement. Les 3 premiers et 3 premières seront récompensés.

Les marches « classiques » ne sont pas chronométrées, ne donneront pas lieu à un classement et à récompense.

Chaque participant recevra un goodies, à l'identique des coureurs.

**Article 4 : Sécurité et respect des environnements**

Les participants sont tenus de respecter :

- Le code de la route, notamment tous les articles dédiés aux piétons, sur les parties du parcours en ville,
- La charte du Randonneur éditée par la Fédération Française de Randonnée (FFR) pour les parties du parcours en espaces naturels (bois, champs, etc ...). Cette charte est disponible sur le site :
- <https://www.ffrandonnee.fr/randonner/securite/la-charte-du-randonneur-de-la-ffrandonnee>

**Article 5 : Autres**

Les articles 11 à 16 du règlement des courses s'appliquent de plein droit pour la course enfants et les marches.